

À une assemblée ordinaire tenue le 1er août 2014 à 19h30 à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Messieurs Gaëtan Lalande, Michel Longtin et Michel Bédard.

Messieurs Daniel Berthiaume, Gilles Payer et madame Doris Larose sont absents.

Sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Nathalie Brunet, adjointe administrative à la direction municipale était présente en absence de madame Claire Dinel, directrice générale.

14-08-17493 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée régulière soit ouverte à 19h35.

Adoptée.

14-08-17494 Nomination de madame Nathalie Brunet à titre de secrétaire d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Madame Nathalie Brunet soit nommée secrétaire d'assemblée de cette présente assemblée.

Adoptée.

14-08-17495 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les « varia » ouverts.

Adoptée.

14-08-17496 Lecture et adoption du procès-verbal du 4 juillet 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 2014 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté.

Adoptée.

FINANCES

14-08-17497 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de juillet 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de juillet 2014 au montant de 138 477.64\$ qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17742 au no 17820 et les prélèvements no 3654 et 3662 à 3670. Un ajout de prélèvements de 3652 à 3653 et 3655 à 3661 au montant de 7 349.12\$ ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 689.99\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de juillet 2014

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juillet 2014 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 58 842.24\$

Reporté:

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de juillet 2014.

Claire Diné, dir. gén.

Claire Diné, dir.-gén.

14-08-17498 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 28 juillet 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 28 juillet 2014 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée.

SUJET DU MOIS: CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de juillet 2014 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 1er août 2014 »

Contribuables :

Une demande d'une contribuable est déposée par madame Marie-Claude Dulong contestant le règlement de zonage à l'article 194 et demande une révision.

Près de 32 courriels de contribuables du secteur du Lac Gagnon ont été reçus concernant la cueillette et la distribution des matières résiduelles.

Municipalité de Ripon: Remerciements pour la visite de l'Écocentre.
Municipalité de Namur: Résolution et lettre explicative à Me Soucy, avocat leur demandant de négocier avec le procureur de la partie adverse afin de réduire les montants réclamés en échange d'une déclaration de culpabilité avant la tenir d'une audition. **Analyse de l'eau du petit lac Preston:** Le rapport d'analyse démontre que le petit lac Preston présente peu ou pas de signe d'eutrophisation. **Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CREO):** Appui à la municipalité de Plaisance dans le cadre du projet de réfection du pont situé sur la route 148. **Municipalité de Saint-André-Avellin:** Résolution concernant l'appui à la mun. de Lac-des-Plages pour la réduction des heures du Bureau de poste. **Association chasse et pêche:** Lettre de remerciement concernant la tenue du tournoi de chasse et pêche.

14-08-17499 Adoption du règlement numéro 2014-05- Modalités de paiement et de dates d'échéance des versements de taxes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les modalités de paiement des taxes municipales à compter de janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2014;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal adoptent le règlement numéro 2014-05 suivant concernant les modalités de paiement et de dates d'échéance de versements de taxes.

ARTICLE 1 PRINCIPE

Les taxes municipales sont payables en un versement unique lorsque le montant total dû est de moins de 300\$. Le conseil détermine par le présent règlement que les comptes de taxes excédant 300\$ sont payables en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 2 ÉCHÉANCES

Les comptes de taxes dont le total est inférieur à 300\$ sont payables au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

Les autres comptes de taxes sont payables selon les échéances qui suivent :

Le premier versement est payable au plus tard le **1^{er} mars** de chaque année.

Le second versement est payable au plus tard le **1^{er} juin** de chaque année.

Le troisième et dernier versement est payable au plus tard le **1^{er} septembre** de chaque année.

ARTICLE 3 SOLDE EXIGIBLE

Tel que prévu au paragraphe 3 de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), seul le montant du versement échu est exigible lorsque le versement n'est pas fait dans le délai prescrit par l'article 2 et porte intérêt au taux décrété par résolution du Conseil municipal, à chaque année.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

Adoption du règlement numéro 2014-06 concernant cueillette et la disposition des matières résiduelles

Les membres décident de reporter l'adoption du règlement numéro 2014-06 à l'Assemblée du mois de septembre 2014.

14-08-17500 Autorisation de paiement de service d'ingénierie de la MRC de Papineau

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise la dépense et le paiement de la facture du service d'ingénierie de la MRC de Papineau au montant de 500,00\$.

Adoptée.

14-08-17501 Facture municipalité de Namur: Recours regroupé concernant l'avis d'infraction de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent le paiement de la facture de la municipalité de Namur au montant de 3900,04\$ incluant les taxes concernant le recours regroupé de l'avis d'infraction de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Adoptée.

DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Compte rendu de l'Hygiène du milieu

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu de l'Hygiène du milieu.

14-08-17502 Achats de bacs à ordures: soumissions suite à l'appel d'offre

ATTENDU qu'un rapport d'analyse du poste d'éboueur de l'Agence de santé et des services sociaux de Papineau (CSSS) a été déposé à l'effet qu'une problématique de postures contraignantes en flexion du dos lors de la prise des ordures dans les boîtes à ordures en bois a été constatée auprès des éboueurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont évalué la problématique en lien avec le rapport d'analyse du CSSS de Papineau et du programme de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse du CSSS de Papineau recommande la collecte des ordures à l'aide de bacs roulants diminuant les risques de blessures;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a demandé des soumissions pour l'achat de bacs verts de 360 litres dont voici la liste:

La 1^{ère} soumission d'IPL:

Fourniture et livraison municipale	et garage		Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 9.975%	TOTAL
Quantité 486	X		31 842,72\$	1595,14\$	3176,31\$	36 614,17\$
65,52\$						
Quantité 750	X		48 000,00\$	2400,00\$	4788,00\$	55 188,00\$
64,00\$						
Quantité 972	X		62 635,68\$	3131,78\$	6247,91\$	72 015,37\$
64,44\$						
Option "par bac" déchargement			2,10\$/ un.	0,11\$	0,21\$	2,42\$/un.

La 2^{ième} soumission de Nova Envirocom:

Fourniture et livraison municipale	et garage		Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 9.975%	TOTAL
Quantité 486	X		33 995,70\$	1699,79\$	3391,07\$	39 086,56\$
69,95\$						
Quantité 750	X		50 812,50\$	2540,63\$	5068,55\$	58 421,68\$
67,75\$						
Quantité 972	X		63 811,80\$	3190,59\$	6365,23\$	73 367 62\$
65,65\$						
Option "par bac" déchargement			1 250,00\$	62,50\$	124,69\$	1 437,19\$

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit la firme IPL au montant de 65,52 \$+ taxes.

Et Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'achat de 350 bacs verts d'une capacité de 360 litres.

Adoptée.

Mise en oeuvre de la distribution des bacs roulants

Les membres du Conseil décident de reporter le sujet de la mise en oeuvre à l'Assemblée du mois de septembre 2014.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu des Travaux publics

Monsieur Michel Bédard donne le compte rendu des travaux publics.

14-08-17503 Achat de deux ponceaux pour la route 3

ATTENDU les travaux importants prévus sur la route 3, à la décharge du lac aux Ménéés;

ATTENDU le calcul de débit réalisé par les représentants du Ministère des Ressources naturelles du Québec, exigeant un diamètre de ponceaux de 1,6 mètre, si 2 ponceaux sont installés;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'allouer un budget de 10 000\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 2 ponceaux en aluminium de 1,6 m de diamètre.

Et Que,

Monsieur Daniel René soit autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

Adoptée.

14-08-17504 Achat d'une attache remorque pour le fardier

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent l'achat et l'installation d'une attache remorque pour un camion 10 roues afin de permettre le remorquage sécuritaire du fardier en commande au montant de 3 700\$ plus les taxes applicables chez les Machineries St-Jovite inc.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Compte rendu de la Sécurité incendie

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu des activités de la Sécurité incendie.

14-08-17505 Surveillance nautique

ATTENDU la résolution 14-06-17460 à l'effet qu'un contrôle des embarcations et des vignettes sur les lacs du territoire de Duhamel sera appliqué quelques fins de semaine au cours de l'été 2014;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer les pompiers affectés à cette tâche soit Messieurs Benoit Fiset, Adrien Fillion, Daniel Perrier, Nicolas Houle, Jean-Olivier Douglas et Jonathan Titley;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le mandat donné aux pompiers précité en rubrique;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent les pompiers dont les noms sont cités précédemment à titre d'agent de surveillance des lacs du territoire de Duhamel pour la période définie selon la résolution numéro 14-06-17460;

Et que,

Le mandat de prévention, sensibilisation à la sécurité et d'information sur la réglementation d'accès au lac soit donné aux pompiers mentionnés précédemment et que le mandat d'intervention soit réservé **uniquement** aux agents de la SQ.

Adoptée.

14-08-17506 Agents de sécurité- candidats

ATTENDU QUE le Club Quad recommande monsieur Mario Genest à titre d'agent de sécurité de Duhamel.

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Suite à la recommandation du Club Quad, les membres du Conseil nomment monsieur Mario Genest à titre d'agent de sécurité pour une période de probation d'un an;

Adoptée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de service d'Urbanisme et d'environnement

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu du service d'Urbanisme et monsieur Gaëtan Lalande présente celui de l'environnement.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Compte rendu des loisirs, culture et tourisme

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-08-17507 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 20h45.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale